L'Agence Parcs Canada

Stratégie ministérielle de développement durable de 2014-2015

1. Aperçu de l'approche du gouvernement fédéral concernant le développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2013-2016, déposée le 4 novembre 2013, oriente les activités de développement durable du gouvernement du Canada pour la période 2013-2016. La SFDD présente les priorités du développement durable à l'échelle fédérale du Canada pour une période de trois ans, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD). L'objectif de la LFDD est de définir le cadre juridique pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'une Stratégie fédérale de développement durable qui rend le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et fait en sorte qu'on soit tenu d'en rendre compte devant le Parlement. L'Agence Parcs Canada appuie la mise en oeuvre de la SFDD par l'entremise des activités se trouvant dans cette stratégie d'Agence.

2. Système de gestion du développement durable

Mandat de Parcs Canada

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Vision de Parcs Canada

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

Vision du développement durable de Parcs Canada

La Loi fédérale sur le développement durable définit le développement durable comme le « développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ». Elle précise que le gouvernement du Canada « reconnaît la nécessité de prendre ses décisions en tenant compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux ».

Le développement durable fait partie intégrante du mandat et de la vision de Parcs Canada. Il est ancré dans toutes les activités de l'Agence de la création et conservation des parcs nationaux et aires marines nationales de conservation à la désignation et commémoration des lieux historiques nationaux. Parcs Canada s'est engagé à veiller à ce que les trésors

historiques et naturels du Canada demeurent intacts pour la connaissance, l'appréciation et la jouissance des générations actuelles et futures.

Les activités de Parcs Canada contribuent aussi à l'économie canadienne. Les dépenses effectuées annuellement par Parcs Canada et ses millions de visiteurs représentent une contribution considérable et de vaste portée à l'économie canadienne. En effet, en plus de créer des emplois dans les communautés avoisinantes, ces dépenses génèrent des revenus importants pour les entreprises locales telles que les restaurants, hôtels et autres entreprises liées au tourisme. Chaque année, les lieux administrés par Parcs Canada contribuent 3,3 milliards de dollars à l'économie canadienne, ce qui permet le maintien de plus de 41 000 emplois dans des centaines de collectivités à l'échelle du pays.

La gestion du développement durable

Le développement durable nécessite la prise en compte non seulement des objectifs environnementaux, économiques et sociaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes gouvernementaux, mais aussi des besoins des générations actuelles et futures. La planification et la prise de décision intégrées à long terme définissent les caractéristiques du développement durable.

Parcs Canada adopte une approche intégrée à la gestion de ses lieux patrimoniaux. Par exemple, Parcs Canada exécute des projets de gestion et de restauration actives dans les parcs nationaux. Ces projets sont conçus de manière à assurer la conservation des ressources naturelles tout en engageant les publics clés et en améliorant l'expérience des visiteurs. Cette approche intégrée à la livraison du mandat de Parcs Canada a renforcé la contribution de l'Agence à tous les aspects du développement durable, tant environnementaux que sociaux et économiques.

Les décisions et pratiques de Parcs Canada en matière de développement durable requièrent la collaboration avec les groupes qui partagent ses valeurs et intérêts. L'établissement de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation, par exemple, exige un grand engagement de la part des gouvernements provinciaux et des peuples autochtones. La désignation et la commémoration des personnes, des lieux, et des événements d'importance historiques exigent également la participation active d'intervenants, de partenaires et de groupes communautaires. L'Agence reconnait que la création et le maintien de ces relations collaboratives sont essentiels à l'atteinte de son mandat pour la protection et la mise en valeur de l'héritage culturel et naturel du Canada.

De plus, Parcs Canada s'emploie à promouvoir des pratiques en matière de développement durable en encourageant l'utilisation de techniques d'analyse qui permettent de comparer et d'intégrer les objectifs environnementaux, sociaux et économiques et d'aborder des défis à long terme. Par exemple, l'Agence recourt à des outils d'analyse du domaine des sciences sociales et des outils de mesure du rendement pour comprendre et solliciter la participation des Canadiens, particulièrement certains segments de la population (p. ex., les Canadiens qui habitent en milieu urbain, les jeunes et les Néo-Canadiens), de manière significative afin de s'assurer que les lieux patrimoniaux demeurent pertinents pour les générations actuelles et futures.

Finalement, l'Agence est impliquée dans plusieurs initiatives interministérielles relatives au développement durable telles que : le Programme de la qualité de l'air, les espèces en péril, les sites contaminés fédéraux, et l'écologisation des opérations gouvernementales.

3. Évaluation environnementale stratégique

Parcs Canada s'assure que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et cibles de la SFDD à l'aide de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Une EES des propositions de politiques, plans ou programmes comprend une analyse des répercussions des propositions sur l'environnement, y compris sur les objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, pour démontrer que les facteurs environnementaux ont été intégrés dans le processus de prise de décision.

4. Cibles sous la responsabilité de Parcs Canada

Parcs Canada contribue aux Thème I : Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air; Thème III : Protéger la nature et les Canadiens; et Thème IV: Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement.

Ces contributions sont des composantes des programmes et des sous-programmes suivants, et sont expliquées plus à fond à la section 5 :

- Programme 1.1 : Création de lieux patrimoniaux;
- Sous-programme 1.1.1 : Création et agrandissement de parcs nationaux;
- Sous-programme 1.1.2 : Création d'aires marines nationales de conservation;
- Programme 1.2: Conservation des lieux patrimoniaux;
- Sous-programme 1.2.1: Conservation des parcs nationaux;
- Programme 1.3: Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public;
- Sous-programme 1.3.2: Partenariats et participation;
- Programme 1.4: Expérience du visiteur; et
- Programme: Services internes.

Parcs Canada est responsable de la cible 4.4 sous le Thème III: Protéger la nature et les Canadiens

Objectif de la SFDD	Cible de la SFDD	Indicateur de rendement
Objectif 4: Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.	Cible 4.4: Améliorer la santé des parcs nationaux - Améliorer la condition d'au moins un indicateur d'intégrité écologique dans 20 parcs nationaux d'ici 2015.	Intégrité écologique des parcs nationaux

5. Information supplémentaire sur les stratégies de mise en œuvre ministérielles faisant partie des thèmes I à III de la SFDD 2013-2016

Programme sur la qualité de l'air

Stratégie de mise en œuvre

1.2.9. Connaissance accrue des changements écologiques attribuables au climat dans le Nord canadien en utilisant une combinaison de techniques de télédétection et en collaborant avec des organismes de gestion coopérative des parcs pour évaluer dans quelle mesure l'intégrité écologique et l'utilisation traditionnelle des terres peuvent être touchées par les changements climatiques dans les parcs nationaux du Nord.

Lien avec les thèmes de la SFDD 2013-2016

Thème I : Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air

Objectif 1 : Changements climatiques - Afin d'atténuer les effets des changements climatiques, de réduire les niveaux d'émission de gaz à effets de serre et de s'adapter aux impacts inévitables.

Cible 1.2: Adaptation aux changements climatiques - Faciliter la réduction de la vulnérabilité des particuliers, des collectivités, des régions et des secteurs économiques aux impacts des changements climatiques grâce à la création et à la distribution de renseignements et d'outils.

Lien avec l'architecture d'alignement de programmes de Parcs Canada

Résultat stratégique : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Programme 1.2 Conservation des lieux patrimoniaux

Sous-programme 1.2.1 Conservation des parcs nationaux

Description de la stratégie de mise en œuvre

Parcs Canada contribue à la compréhension des changements écologiques liés au climat dans le Nord du Canada en consultant les conseils de cogestion, en réalisant la cartographie des écosystèmes basée sur les processus, et en modélisant des scénarios afin d'aider les collectivités à comprendre les risques liés à l'alimentation, à reconnaître la nécessité d'adaptation et à discuter des options pour l'action. Parcs Canada étudiera également les liens entre les principaux facteurs de changement au niveau de la composition et de la structure des écosystèmes et discutera de la façon dont ces changements pourraient avoir un impact d'autres composantes de l'écosystème (tels que le caribou et d'autres espèces) et de l'intégrité écologique des parcs. Cette activité appuie les communautés dans l'évaluation des risques ainsi que des opportunités découlant du changement climatique, et offrira des options d'adaptation.

Résultat attendu

Le résultat attendu du Programme est une réduction des effets potentiels des changements écologiques liés au climat sur l'intégrité écologique des parcs et les modes de vie traditionnels en raison du fait que les conseils de cogestion pour tous les parcs nationaux de l'Arctique auront un système de connaissances qui fournira des renseignements utiles en temps opportun sur les changements écologiques dans les parcs afin de faciliter la prise de décision de manière proactive.

Indicateur de rendement

La cartographie des écosystèmes pour les parcs nationaux Vuntut, Tuktut Nogait et Auyuittuq est terminée.

Dépenses prévues pour 2014-2015

Total des dépenses prévues en 2014-15 : 450 000 \$

Espèces en péril

Stratégie de mise en œuvre

4.1.9. Élaborer des plans d'action pour toutes les aires patrimoniales protégées avec 5 espèces en péril ou plus d'ici mars 2016.

Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD 2013-2016

Thème III : Protéger la nature et les Canadiens

Objectif 4 : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.

Cible 4.1 Espèces en péril - D'ici 2020, les populations d'espèces en péril inscrites dans le cadre des lois fédérales affichent des tendances qui correspondent aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion.

Lien avec l'architecture d'alignement des programmes de Parcs Canada

Résultat stratégique : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain

Programme 1.2 : Conservation des lieux patrimoniaux

Sous-programme 1.2.1 : Conservation des parcs nationaux

Description de la stratégie de mise en œuvre

Plus de la moitié des espèces en voie de disparition et menacées du Canada sont présentes sur les lieux patrimoniaux protégés administrés par Parcs Canada. Parcs Canada protégera ces espèces et leur habitat essentiel dans les lieux patrimoniaux de l'Agence et appuiera leur rétablissement en menant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de rétablissement et de plans d'action, la surveillance du statut des espèces et l'exécution d'activités de sensibilisation et de participation du public. La planification du rétablissement est une obligation en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

Résultat attendu

La conservation des parcs nationaux est améliorée.

Indicateur de rendement

Le nombre de plans d'action visant les parcs nationaux où l'on trouve 5 espèces en péril ou plus.

Création et agrandissement de parcs nationaux

Stratégie de mise en œuvre

4.3.13. Faire des progrès concrets sur une base annuelle vers l'établissement de parcs nationaux dans une région non représentée.

Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD 2013-2016

Thème III : Protéger la nature et les Canadiens

Objectif 4 : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.

Cible 4.3: Écosystèmes terrestres et intendance de l'habitat - Contribuer à la cible nationale proposée voulant que d'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures soient conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

Lien avec l'architecture d'alignement des programmes de Parcs Canada

Résultat stratégique : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain

Programme 1.1 : Création de lieux patrimoniaux

Sous-programme 1.1.1 : Création et agrandissement de parcs nationaux

Description de la stratégie de mise en œuvre

Ce programme comprend la création d'au moins un parc national dans chacune des 39 régions naturelles du Canada, conformément au Plan du réseau des parcs nationaux. L'achèvement du réseau assurera la protection de la diversité naturelle du pays et donnera aux Canadiens des occasions de découvrir, de comprendre et d'apprécier ces endroits. La création d'un parc national comporte cinq étapes : détermination des aires représentatives d'une région naturelle; sélection d'un candidat optimal parmi les aires représentatives; évaluation de la faisabilité du projet de création d'un parc au moyen d'études et de consultations; négociation de nouvelles ententes de parc, notamment avec des peuples ou des organisations autochtones; et création officielle du parc national dans la législation. Le Programme de contributions par catégorie générale est utilisé pour fournir un financement sous forme de contribution.

Résultat attendu

Les parcs nationaux sont créés dans des régions non représentées, et quelques parcs nationaux existants sont achevés ou agrandis.

Indicateur de rendement

Le nombre de régions non représentées dans lesquelles des progrès concrets ont été accomplis dans les étapes menant à l'établissement de parcs nationaux.

Création de lieux patrimoniaux

Stratégie de mise en œuvre

4.3.14. Augmenter le nombre de régions naturelles terrestres représentées le faisant passer de 28 en mars 2012 à 30 sur 39 d'ici mars 2015.

Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD 2013-2016

Thème III : Protéger la nature et les Canadiens

Objectif 4 : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.

Cible 4.3: Écosystèmes terrestres et intendance de l'habitat - Contribuer à la cible nationale proposée voulant que d'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures soient conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

Lien avec l'architecture d'alignement des programmes de Parcs Canada

Résultat stratégique : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain

Programme 1.1 : Création de lieux patrimoniaux

Description de la stratégie de mise en œuvre

Cette stratégie vise à créer des parcs nationaux en vue de protéger le patrimoine naturel et culturel du Canada, à le rendre accessible aux Canadiens, pour leur bien-être et leur plaisir, et à inspirer ainsi un fort sentiment d'appartenance à l'égard du patrimoine naturel de notre pays. Cette stratégie appuie également la participation du Canada aux efforts visant à protéger les meilleurs éléments du patrimoine naturel mondial. Grâce à l'établissement de parcs nationaux dans toutes les régions naturelles terrestres du pays, elle permet d'assurer la protection d'exemples représentatifs de la diversité naturelle du Canada. La création de lieux patrimoniaux peut inclure des études de faisabilité, de la recherche, des consultations auprès de peuples autochtones, d'intervenants et du grand public, des négociations avec d'autres gouvernements et des organisations autochtones et le respect des exigences législatives.

Résultat attendu

Le réseau de parcs nationaux est représentatif des régions naturelles terrestres du Canada.

Indicateur de rendement

Le nombre de régions naturelles terrestres représentées dans le réseau des parcs nationaux.

Conservation des parcs nationaux

Stratégie de mise en œuvre

4.4.1. 80 % des cibles des projets de gestion active afin d'améliorer l'intégrité écologique seront atteintes d'ici mars 2015.

Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD 2013-2016

Thème III : Protéger la nature et les Canadiens

Objectif 4 : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.

Cible 4.4 : Améliorer la santé des parcs nationaux - Améliorer la condition d'au moins un indicateur d'intégrité écologique dans 20 parcs nationaux d'ici 2015.

Lien avec l'architecture d'alignement des programmes de Parcs Canada

Résultat stratégique : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain

Programme 1.2 : Conservation des lieux patrimoniaux

Sous-programme 1.2.1 : Conservation des parcs nationaux

Description de la stratégie de mise en œuvre

Ce programme vise à maintenir ou à restaurer l'intégrité écologique des parcs nationaux grâce à des activités de protection, de conservation, de restauration ou d'atténuation, conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Afin d'exécuter ce programme, Parcs Canada met en oeuvre des activités de sciences appliquées, de surveillance, de production de rapports, de restauration écologique, de rétablissement d'espèces, d'évaluation environnementale, de gestion du feu, d'application de la loi et des activités de conformité. Certaines de ces activités sont réalisées en collaboration avec le grand public, des intervenants, des partenaires ainsi que des communautés locales et autochtones. Dans le cadre de ce programme, Parcs Canada doit aussi assumer les responsabilités légales qui lui incombent en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Le Programme de contributions par catégorie générale est utilisé pour fournir un financement sous forme de contribution.

Résultat attendu

La conservation des parcs nationaux est améliorée.

Indicateur de rendement

Le pourcentage des cibles des projets de gestion active afin d'améliorer de l'intégrité écologique qui seront atteintes.

Création d'aires marines nationales de conservation

Stratégie de mise en œuvre

4.5.6. Faire des progrès concrets sur une base annuelle vers l'établissement d'aires marines nationales de conservation dans 2 régions non représentées.

Lien avec les obiectifs et les cibles de la SFDD 2013-2016

Thème III : Protéger la nature et les Canadiens

Objectif 4 : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.

Cible 4.5 : Écosystèmes marins - D'ici 2020, 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

Lien avec l'architecture d'alignement des programmes de Parcs Canada

Résultat stratégique : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain

Programme 1.1 : Création de lieux patrimoniaux

Sous-programme 1.1.2: Création d'aires marines nationales de conservation

Description de la stratégie de mise en œuvre

Ce programme vise à établir au moins une aire marine nationale de conservation dans chacune des 29 régions marines du Canada, conformément au Plan du réseau des aires marines nationales de conservation. L'expansion et l'achèvement du réseau permettront d'assurer la conservation d'exemples représentatifs de la diversité des océans et des Grands Lacs du Canada et fourniront aux Canadiens des occasions de découvrir, de comprendre et d'apprécier ces endroits. La création d'une aire marine nationale de conservation comporte cinq étapes : la détermination des aires représentatives de la région marine; la sélection d'un candidat optimal parmi les aires représentatives; l'évaluation de la faisabilité du projet de création d'une aire marine nationale de conservation au moyen d'études et de consultations; la négociation de nouvelles ententes d'aires marines nationales de conservation, notamment avec des peuples et des organisations autochtones; et la création officielle de l'aire marine nationale de conservation dans la législation. Le Programme de contributions par catégorie générale est utilisé pour fournir un financement sous forme de contribution.

Résultat attendu

Des aires marines nationales de conservation sont créées dans les régions non représentées.

Indicateur de rendement

Le nombre de régions non représentées dans lesquelles des progrès concrets ont été accomplis dans les étapes menant à l'établissement d'aires marines nationales de conservation.

Urgences environnementales

Stratégie de mise en œuvre

4.7.4. Conformément aux responsabilités qui sont confiées, fournir des renseignements environnementaux ou autres renseignements afin de réduire le risque que ne surviennent des événements comme des incidents polluants, les maladies affligeant les espèces sauvages ou des conditions météorologiques sévères et autres événements hydro-météorologiques importants, le cas échéant, et donner des conseils en réponse à ces événements.

Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD 2013-2016

Thème III : Protéger la nature et les Canadiens

Objectif 4 : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.

Cible 4.7 : Catastrophes, urgences et incidents environnementaux Les catastrophes, urgences et incidents environnementaux sont évités ou leurs incidences atténuées.

Lien avec l'architecture d'alignement des programmes de Parcs Canada

Résultat stratégique : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain

Programme: Services internes

Description de la stratégie de mise en œuvre

Fournir du matériel et des ressources humaines pour aider à intervenir en cas d'urgences environnementales.

Remarque: PC partage la responsabilité de mettre en œuvre cette stratégie avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), Pêches et Océans Canada (MPO), Environnement Canada (EC), Santé Canada (SC), Industrie Canada (IC), Ressources naturelles Canada (RNCan), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), et Transports Canada (TC).

Les Sites Contaminés

Stratégie de mise en œuvre

4.8.1. Mettre en œuvre le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et parachever les activités d'assainissement et de gestion des risques dans les sites contaminés fédéraux connus de haute priorité.

Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD 2013-2016

Thème III : Protéger la nature et les Canadiens

Objectif 4 : Conserver et restaurer les écosystèmes, la faune et l'habitat et protéger les Canadiens - Écosystèmes résilients jouissant de populations fauniques en santé, de sorte que les Canadiens puissent bénéficier des aires naturelles, des ressources et des services écologiques pour les générations à venir.

Cible 4.8 : Gestion des produits chimiques - Réduire les risques pour les Canadiens et les incidences sur l'environnement et la santé humaine que posent les rejets de substances nocives.

Lien avec l'architecture d'alignement des programmes de Parcs Canada

Résultat stratégique : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain

Programme 1.2 : Conservation des lieux patrimoniaux

Description de la stratégie de mise en œuvre

Parcs Canada est responsable de 473 sites inscrits dans l'Inventaire des sites contaminés fédéraux en date du 31 mars 2013. Avec le soutien financier du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, l'Agence entreprend des activités d'atténuation des risques (par l'assainissement ou la gestion du risque) à ses sites contaminés de haute priorité.

Résultat attendu

Atténuer les risques à l'environnement et à la santé humaine, ainsi que réduire le passif financier.

Note: PC partage la responsabilité de mettre en œuvre cette stratégie avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), Service correctionnel Canada (SCC), Pêches et Océans Canada (MPO), DND, Environnement Canada (EC), Santé Canada (SC), Industrie Canada (IC), Conseil national de recherches (CNRC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), Gendarmerie royale du Canada (GRC) et Transports Canada (TC).

6. Autres activités et initiatives de développement durable de Parcs Canada

En plus de ses stratégies de mise en œuvre de base, Parcs Canada contribue au développement durable au moyen d'autres activités, telles que la mobilisation des Canadiens à l'aide de relations avec les intervenants et les partenaires et l'expérience des visiteurs.

Partenariats et participation

Activité

Parcs Canada offrira des possibilités accrues aux Canadiens de participer à des activités qu'ils considèrent comme significatives et pertinentes par rapport aux endroits de Parcs Canada.

Lien avec les thèmes de la SFDD

Thème III: Protéger la nature et les Canadiens

Lien avec l'architecture d'alignement des programmes de Parcs Canada

Résultat stratégique : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain

Programme 1.3 Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public

Sous-programme 1.3.2 Partenariats et participation

Description du programme

Ce programme encourage la participation des partenaires et des intervenants et se traduit par la création et l'enrichissement de possibilités, pour les Canadiens, de découvrir les lieux patrimoniaux protégés et de développer un sentiment d'appartenance à leur égard. Les ententes de partenariat aident à faire progresser des buts et des objectifs partagés ou complémentaires et conduisent à la réalisation d'une vaste gamme d'activités de collaboration, y compris la mise en oeuvre de programmes, l'organisation de campagnes promotionnelles, la tenue de concours, l'exécution de recherches scientifiques et universitaires ainsi que la création d'outils d'apprentissage et de nouveaux produits. Les partenaires comprennent des organisations du secteur privé, d'autres ministères fédéraux, des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires et des peuples autochtones dans plusieurs endroits, cogèrent des lieux patrimoniaux nationaux. Les intervenants s'engagent avec Parcs Canada dans diverses activités touchant tous les niveaux de l'organisation, comme la Table ronde du ministre, des processus de consultations officiels et informels et le Programme national de bénévolat. Au nombre des intervenants figurent des personnes, des groupes et des organisations qui s'intéressent à Parcs Canada. Ils veillent à ce que les besoins et les priorités des Canadiens soient clairement exprimés et à ce qu'ils soient pris en considération dans les activités et l'orientation de Parcs Canada. Le Programme de contributions par catégorie générale est utilisé pour fournir un financement sous forme de contribution.

Résultat attendu

Les intervenants et les partenaires participent à la protection et à la mise en valeur des endroits administrés par Parcs Canada.

Indicateurs de rendement

- Le nombre de bénévoles de Parcs Canada.
- Le nombre d'initiatives de collaboration avec cinq partenaires stratégiques de l'Agence.

Expérience du visiteur

Activité

Parcs Canada offrira à ses visiteurs une gamme diversifiée de possibilités afin qu'ils puissent apprendre à connaître l'essence même de ses sites patrimoniaux et en faire l'expérience dans un contexte qui suscite leur émerveillement et leur admiration.

Lien avec les thèmes de la SFDD

Thème III : Protéger la nature et les Canadiens

Lien avec l'architecture d'alignement des programmes de Parcs Canada

Résultat stratégique : Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain

Programme 1.4 Expérience du visiteur

Description du programme

Ce programme crée des occasions, pour les visiteurs du Canada et d'ailleurs, de découvrir, d'explorer, d'apprécier et de tisser des liens personnels avec le parc urbain national, les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada, les aires marines nationales de conservation et les canaux historiques du Canada. Il comprend toute une gamme d'activités, de services et de produits associés à la planification avant la visite, à la visite sur les lieux et aux communications après la visite. Ces activités touchent le marketing touristique, les renseignements sur la planification de séjours, l'accueil, l'orientation, l'interprétation, les loisirs, les activités spéciales, la marchandise, les services de conformité et de sécurité des visiteurs et les installations destinées aux visiteurs. Le programme est appuyé par les analyses du marché et des visiteurs, l'analyse des tendances et la mesure du rendement.

Résultat attendu

Les Canadiens et les visiteurs étrangers visitent des lieux administrés par Parcs Canada, et les visiteurs aux endroits faisant l'objet d'un sondage éprouvent un sentiment d'attachement à ces lieux.

Indicateurs de rendement

- Le nombre de visites dans les lieux administrés par Parcs Canada.
- En moyenne, le pourcentage de visiteurs qui considèrent la place significative pour eux.
- En moyenne, le pourcentage des visiteurs qui sont satisfaits/très satisfaits de leur visite.

7. Hyperlien vers le tableau supplémentaire sur l'écologisation des opérations gouvernementales (EOG)

Pour de plus amples renseignements sur la contribution de Parcs Canada au Thème IV – Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement de la SFDD, veuillez consulter le tableau supplémentaire sur l'EOG du Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015 à l'adresse suivante : http://www.pc.gc.ca/fra/docs/pc/plans/rpp/rpp2014-15//sec03/ts-st.aspx#ggo.